

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 41

Séance du 18 JUIN 2001
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 35

Tous les délégués, sauf

MM. GOETZ, MEYER J. P., Mme HITTLER, M. WEISBECKER, (excusés) qui
étaient représentés respectivement par Mme BEYLER, MM. STEIG, VOGEL,
Mme RICHTER.

MM. WEISHAAR, STEINER, HERRLE, NEUHARD, WINLING, LIEHN, (excusés)

DEL. N° 48 /2001

OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT D'ASSAINISSEMENT - REDEVANCE

Le Conseil Communautaire,

- *VU la délibération du 22 janvier 2001 approuvant le règlement d'assainissement*
- *CONSIDERANT la proposition de la sous-commission « assainissement »*

après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 1 voix contre,

. décide de l'application de coefficients pour le calcul de la redevance des gros consommateurs, à savoir

0,8 pour une consommation annuelle de 6 001 à 12 000 m3

0,5 pour une consommation annuelle de 12 001 à 50 000 m3

. décide d'une exonération de redevance pour les consommations liées à l'exploitation pour les agriculteurs et horticulteurs ainsi qu'à l'arrosage pour les exploitants des terrains de sport sous réserve que ceux-ci disposent de deux compteurs séparés permettant de distinguer les consommations d'exploitation des consommations domestiques.

Pour extrait certifié conforme
DURRENBACH, le 19 juin 2001

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL

A handwritten signature in dark ink, appearing to be "B. LOGEL".